

TUNNEL ACTIVANT A LA BAISSSE  
ET DESACTIVANT A LA HAUSSE  
SUR EURIBOR [X] MOIS

*Approuvé par SEGL/CFT/FIC en décembre 2017*

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

# TUNNEL ACTIVANT A LA BAISSSE ET DESACTIVANT A LA HAUSSE SUR EURIBOR [X] Mois

---

## ➤ Principe :

- Le tunnel activant à la baisse et désactivant à la hausse vous permet de vous couvrir contre une hausse des taux au-delà du taux plafond et jusqu'au niveau de la barrière désactivante (= cap up & out), tout en bénéficiant d'une baisse de l'Euribor jusqu'au niveau de la barrière activante du taux plancher (= floor down & in).
- En achetant un tunnel activant à la baisse et désactivant à la hausse, vous achetez une option cap up & out et vous vendez une option floor down & in. Le montant de la prime du cap up & out (à payer) et le montant de la prime du floor down & in (à recevoir) s'annulent totalement. Votre décaissement est donc nul.

## ➤ Votre objectif :

- Vous souhaitez couvrir **X**% de la dette décrite ci-dessus sur une période de **X** années.
- Vous souhaitez vous protéger de la hausse de l'Euribor **[X]** Mois au dessus du cap tout en acceptant de ne plus être couvert au-delà de la barrière de désactivation du cap.
- Vous souhaitez profiter de la baisse de l'Euribor **[X]** Mois jusqu'au niveau de la barrière d'activation du floor.
- Plutôt que de vous couvrir au niveau du taux de swap actuel, vous souhaitez profiter du maintien de l'Euribor **[X]** Mois entre la borne d'activation du floor et le niveau actuel de taux de swap.

## ➤ Vos anticipations :

- Vous anticipez une hausse rapide de l'Euribor **[X]** Mois au dessus de la barrière d'activation du floor et un maintien de l'Euribor **[X]** Mois en dessous du niveau de swap actuel.

# TUNNEL ACTIVANT A LA BAISSSE ET DESACTIVANT A LA HAUSSE SUR EURIBOR [X] Mois

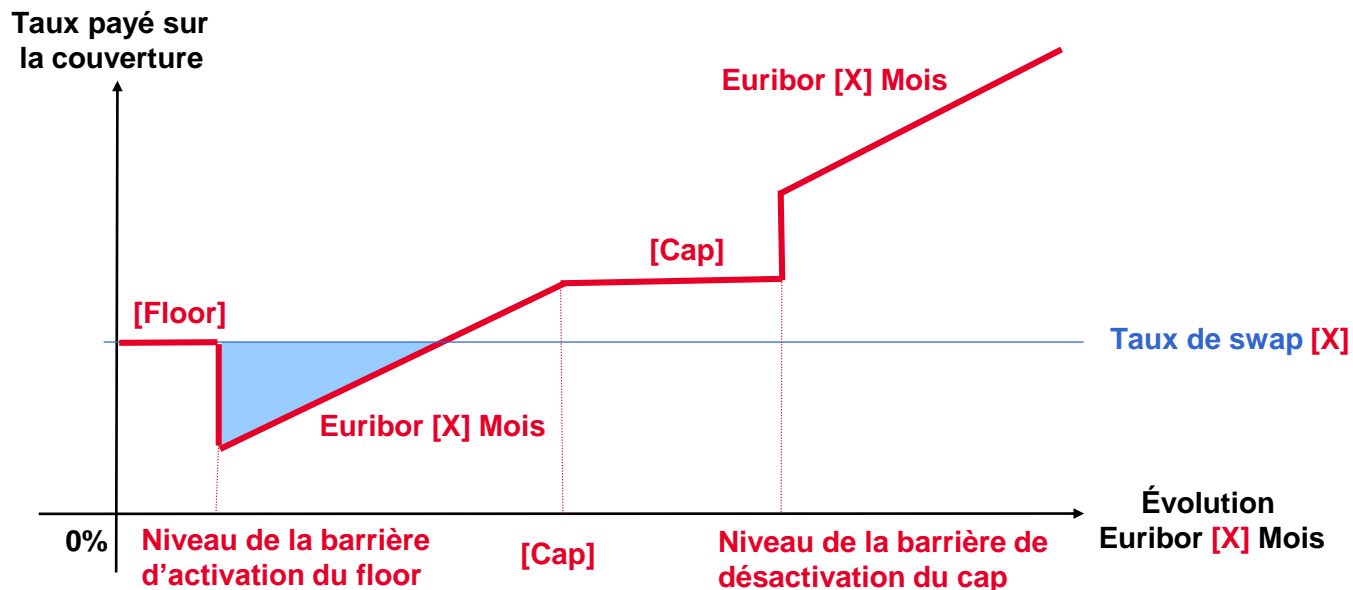
## Mécanisme du produit :

- Tous les Mois du **XX/XX/XXXX** au **XX/XX/XXXX** (base Nje/360)

**Vous recevez** Euribor [X] Mois (Si l'Euribor est négatif vous payez la valeur absolue de l'Euribor)

**Vous payez**

- [Floor]** Euribor [X] Mois - si Euribor [X] Mois < Niveau de la barrière d'activation du floor
- [Cap]** Euribor [X] Mois - si Niveau de la barrière d'activation du floor < Euribor [X] Mois < [Cap]
- [Cap]** Euribor [X] Mois - si [Cap] < Euribor [X] Mois < Niveau de la barrière de désactivation du cap
- [Cap]** Euribor [X] Mois - si Euribor [X] Mois > Niveau de la barrière de désactivation du cap



# TUNNEL ACTIVANT A LA BAISSSE ET DESACTIVANT A LA HAUSSE SUR EURIBOR [X] Mois

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Vous profitez de la baisse de l'Euribor [X] Mois jusqu'au niveau de la barrière activante du floor.</li><li>✓ En cas de hausse de l'Euribor, vous payez [Cap] jusqu'au niveau de la barrière désactivante du cap.</li><li>✓ Les activations/désactivations de barrières sont revues à chaque période.</li><li>✓ Le montant de la prime à payer et de la prime à recevoir s'annulent totalement. Votre décaissement est donc nul.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Si l'Euribor [X] Mois est inférieur au niveau de la barrière activante du floor, vous payez le floor.</li><li>▪ Si l'Euribor [X] Mois dépasse le niveau de la barrière désactivante du cap, vous revenez à l'Euribor [X] Mois et n'êtes ainsi plus couvert contre une hausse des taux.</li><li>▪ En cas de dénouement anticipé, vous serez amené à payer ou à recevoir une soulte en fonction du niveau de marché.</li><li>▪ En cas d'Euribor négatif, vous payerez en plus du taux plancher, la valeur absolue de l'Euribor et cela sans limite.</li></ul>

## ***Le Tunnel activant à la baisse et désactivant à la hausse sur Euribor [X] Mois est un produit financier qui présente les risques suivants :***

Risque de volatilité ou de sensibilité: D'ici à l'échéance de l'Instrument Financier, le prix de celui-ci peut subir une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché qui influent sur l'évolution du cours de ce produit. La valeur de marché de cet Instrument Financier dépend de l'estimation par le marché de la propension du sous-jacent à varier significativement (volatilité). La sensibilité du produit à ce paramètre est susceptible d'évoluer significativement, en fonction nota[X] Moisent du niveau du sous-jacent et du passage du temps.

Risque lié au passage du temps : Le temps restant à courir jusqu'à l'échéance d'un instrument financier dérivé à composante optionnelle est une composante du calcul de la valeur de la partie optionnelle. Généralement, la valeur temps d'une option se dégrade de façon accélérée à l'approche de l'échéance, nota[X] Moisent dans le cas d'une option fortement hors de la monnaie.

Risque de désactivation de la couverture : En cas de désactivation de la couverture, vous pouvez à nouveau retrouver une situation d'absence de couverture et devoir, dans cette hypothèse, vous couvrir à nouveau à un cours dégradé par rapport au cours actuel. En ce cas, vous pourriez être amené à souhaiter mettre en place une nouvelle couverture dans des conditions dégradées de prix et de liquidité. Il vous appartient de juger si ce risque est compatible avec vos besoins de couverture.

# AVERTISSEMENTS

---

1. Avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, les contreparties sont invitées à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.
2. Risque de crédit: conclure cette transaction crée un risque de crédit sur Société Générale, à savoir que l'insolvabilité de Société Générale peut notamment entraîner une perte totale ou partielle sur le produit.
3. Risque de marché: le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant éventuellement investi (ex : prime), voire, dans le pire des scénarii, à des pertes illimitées.
4. Risques relatifs aux conditions de marché défavorables: Les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger la contrepartie à payer des appels de marge, à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre la contrepartie dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables, ce qui peut entraîner notamment une perte importante. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier. [DG : avant-dernière phrase différente du catalogue, mais pas modifiée car OK]
5. Risque de liquidité: Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la sortie du produit et entraîner notamment une perte importante.
6. Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution – résiliation anticipée du produit: Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit dans certains cas (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et/ou (ii) la résiliation anticipée du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.
7. Restrictions générales de vente: Il appartient à chaque contrepartie de s'assurer qu'elle est autorisée à conclure cette opération.
8. Caractère promotionnel de ce document: Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.
9. Absence d'offre de contracter: Ce document ne constitue, de la part de Société Générale, ni un contrat, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.
10. Risque de taux de change: Les gains éventuels peuvent être réduits ou augmentés en fonction des fluctuations des taux de change.
11. Effet de levier: Ce produit peut intégrer un effet de levier qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous-jacent(s), à la hausse comme à la baisse, ce qui peut entraîner notamment la perte totale ou partielle du montant éventuellement investi.
12. Dénouement anticipé du produit: Bien qu'il n'y ait aucune obligation générale à la charge de Société Générale de dénouer ou de proposer des prix pour des produits en cours de vie, Société Générale peut s'y engager contractuellement au cas par cas. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce dénouement. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

## AVERTISSEMENTS

---

13. **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes:** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

14. **Données de marchés:** Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

15. **Produit avec sous-jacent(s) en devise étrangère ou multidevises qui ne présente pas une protection contre le risque de change:** Lorsque l'actif sous-jacent est coté et / ou libellé dans une devise étrangère et / ou , dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le montant éventuellement investi peut augmenter ou diminuer en fonction des évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise de règlement de l'opération, sauf si l'opération inclut une garantie de change.

16. **Confidentialité:** Le présent document est confidentiel et ne peut être ni communiqué à un tiers (à l'exception des conseils externes et à condition qu'ils en respectent eux-mêmes la confidentialité) ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale.

17. **Agrément:** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Avis aux « US Persons »:** Si vous êtes une « U.S. Person » (au sens défini par la « U.S. Commodity Futures Trading Commission ») veuillez consulter le site internet <http://swapdisclosure.sgcib.com> pour d'importantes informations concernant les produits dérivés. En effectuant des opérations sur produits dérivés avec Société Générale, vous êtes réputés reconnaître avoir lu et accepté les informations fournies sur ce site internet.

Société Générale Corporate & Investment Banking - 17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex  
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris - 552 120 222 RCS Paris - APE 651C  
La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR  
Société Générale is authorised by the Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution